



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2094**

commune (s) :

objet : Prestation de location et entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) en port quotidien pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

**Commission permanente du 4 décembre 2017****Décision n° CP-2017-2094**

objet : **Prestation de location et entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) en port quotidien pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent marché a pour objet la location et l'entretien de vêtements de travail et équipement de protection individuelle (EPI) en port quotidien pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon. Ces prestations sont destinées à mettre à disposition et à entretenir les vêtements de travail et les vêtements haute visibilité des agents des directions opérationnelles de la Métropole de Lyon, soit près de 2 500 agents sur 135 sites de livraison.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à la prestation de location et entretien des vêtements de travail et EPI en port quotidien pour les directions opérationnelles de la Métropole.

Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 4 ans et 6 mois.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC et maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 novembre 2017, a choisi l'offre de l'entreprise Anett NBD.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre de services concernant la prestation de location et entretien des vêtements de travail et équipement de protection individuelle (EPI) en port quotidien pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Anett NBD, pour un montant minimum de 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC et maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans et 6 mois.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par la voie d'un nouvel appel d'offres (articles 66 à 69 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) aux conditions prévues à l'article 25 du décret susvisé, selon la décision de l'acheteur.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

**4° - La dépense** de fonctionnement résultant, soit 3 000 000 €HT, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 à 2023 - compte 61358 - fonction 020 - opération n° 0P28O5294.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.**